

Reventin-Vaugris

Citee reste fortement mobilisée contre le demi-échangeur

Le demi-échangeur sur l'A7 à Reventin-Vaugris va-t-il être réalisé ? Cette question a été au centre de l'assemblée générale de l'association Citee (Citoyens et environnement en Vallée du Rhône).

Dominique JOSSET



Une équipe a expliqué les raisons du recours contre le demi-échangeur. Photo Le DL /Dominique JOSSET

Martine Jamain, présidente de l'association, et Yves Gras ont donné leur point de vue sur la question du demi-échangeur sur l'A7 à Reventin-Vaugris. Tout en rendant un avis favorable, le commissaire enquêteur a émis, après l'enquête publique, une réserve imposée « pour la plaine des sports, avec la reconstitution à l'identique du merlon de protection côté autoroute existant tout en répondant aux normes réglementaires. Et reconstituer les terrains de jeux impactés par le projet ».

Or, Citee estime que cette réserve est loin d'être levée. « D'après les dernières esquisses obtenues de Vinci, la reconstruction du merlon n'est pas acquise. Cet état de fait remet totalement en cause la déclaration d'utilité publique », affirme l'association. Cette dernière est également dépendante de la levée de deux réserves relatives aux modes doux : « Créer et sécuriser les liaisons vélos et piétons. »

Au sujet des modes doux, Samuel Bouffard a expliqué « les aberrations constatées sur cette cohabitation à proximité du demi-échangeur ». Un

représentant de la profession agricole a déploré également « le projet de rétablissement des circulations agricoles, avec des parcours allongés sur des voiries peu adaptées aux engins ».

La santé des jeunes Reventinois d'utilité publique ?

La question de la santé des Reventinois a été également abordée. « Deux alertes pollutions récentes ont amené le préfet de l'Isère à émettre des recommandations limitant la pratique sportive et à préconiser l'éloignement des enfants de la pollution automobile. Or c'est ce même préfet qui a pris un arrêté déclarant d'utilité publique la réalisation d'une entrée et d'un péage d'autoroute à côté d'un stade très fréquenté. Ce stade et les installations attenantes sont également utilisés comme lieu d'accueil pour un centre aéré intercommunal. »

La concertation engagée par Vienne Condrieu agglomération sur le plan Climat air énergie est l'occasion pour Citee d'exprimer son refus d'un diffuseur situé près de l'endroit, selon l'association, le moins adapté : le stade.

Édith Ruchon, maire, a évoqué la possibilité d'organiser une réunion sur cette question. Des élus et habitants de Chasse, Chonas, Vienne ou les Côtes-d'Arey ont aussi apporté leur soutien aux activités de Citee, indique l'association. La présidente a rappelé que « l'objectif est d'associer les habitants aux décisions qui les concernent. »

Les recours en justice engagés par la municipalité et Citee ont également été évoqués. Cela concerne conjointement l'arrêté de déclaration d'utilité publique et l'arrêté préfectoral portant sur l'autorisation environnementale. Ces deux actions sont en cours.